

Procès-Verbal - Réunion du Bureau de l'Association LEX SPORTIVA le

21 Octobre 2014 :

Membres Présents : Messieurs BARDAUD Thierry, GEORGES Olivier et PILLON Régis.

Membre Absent et Excusé : Madame BARDAUD Séverine.

La réunion débuta à 19h15. Elle eut lieu sur Paris (75).

1) Un bilan de la pré rentrée =

Il y eut dans un premier temps un retour d'impression sur la nouvelle promotion ainsi que sur le premier événement organisé, soit le fait d'assister à la rencontre de football de Ligue 2 Dijon (DFCO) - Clermont. Les retours sont jugés positifs.

Les étudiants composant la nouvelle promotion ont confirmé au Bureau qu'ils enverraient dans la semaine leurs adhésions. En parallèle à l'adhésion, le Bureau demeure dans l'attente de photographies ainsi que de descriptifs en lien avec le parcours desdits étudiants afin de mettre à jour le lien « Etudiants » dans l'onglet « Master 2 PJS » (<http://laboratoire-droit-sport.fr/master-ii-professions-juridiques-du-sport/etudiants/>).

La nouvelle promotion s'est dotée d'un bureau pour le compte de sa propre association. Ledit bureau est composé de la manière suivante : Joris BARBOTTIN (Président), Anouk CHUTET (Vice-Présidente), Maxime FARCY (Trésorier), Etienne ROBERT (Vice-Trésorier) et Maxime BRIGAUD (Secrétaire).

La question relative aux démarches entreprises auprès de la Préfecture n'a pas été soulevée. Des contacts avec la promotion sortante ont été confirmés cependant au sujet du compte bancaire.

Concernant enfin le choix du futur parrain, la nouvelle promotion semble avoir retenu trois pistes prioritaires : Ludovic GIULY, Jacques MONCLAR et Mickaël LLODRA. Une prise de

contact avec ce dernier aurait été effectuée et un accord de principe verbal aurait été formulé par la personnalité sportive.

Il a été question du projet de partenariat avec le Laboratoire de Droit du Sport (ci-après, LDS). La convention modifiée a été adressée à M. SIMON Gérald en sa qualité de Directeur du LDS. Nous n'avons pas eu de retour ce jour. Sur le fond, les membres du Bureau rappellent deux nouveautés : LEX SPORTIVA aura la qualité de Membre Associé du LDS et participera aux jurys en charge de la sélection des étudiants lors de l'accès au Master 2 PJS.

Suite à l'envoi d'un courriel relatif à la mise en vente de l'ouvrage « Droit du Sport » (Collection THEMIS, aux éditions PUF) du LDS au prix de 5,81 €, le Bureau a reçu quinze demandes de la part des membres de l'Association. Le Bureau s'engage par ailleurs à acquérir cinq ouvrages.

Pour ce qui est de la taxe d'apprentissage, l'Association demeure dans l'attente d'un retour de M. JACOTOT David et/ou de Mme GUYOT Emmanuelle afin de pouvoir diffuser auprès de nos membres le modèle de courrier. La démarche a fait l'objet d'une unanimité au sein du corps enseignant.

On a évoqué en guise de conclusion l'événement qui devrait clore l'année universitaire 2014-2015, soit le Gala des dix ans d'existence du Master 2 PJS.

Il est précisé d'emblée qu'aucune date n'a été fixée ce jour. La date sera fixée par le corps enseignant, en fonction de la fin des examens universitaires.

Le Bureau est d'accord pour la mise en place d'une organisation spéciale, adaptée à l'occasion. Il a été ainsi question de retenir les loges du DFCO comme piste prioritaire.

Concernant les démarches à entreprendre auprès du DFCO, le Bureau estime qu'il appartient au corps enseignant de se constituer en interlocuteur privilégié. Le choix de Me CHIRON Thierry a été proposé.

Le Bureau est d'accord pour inviter pour l'occasion l'ensemble des intervenants et des parrains des dix premières promotions. Il sera également question de trouver des animations et des idées de thèmes pour l'occasion (a notamment été évoqué l'idée de réaliser un tableau sur lequel figureraient les photos prises par les anciens).

Le Bureau est d'accord pour maintenir la mise en place de l'Assemblée Générale ainsi que l'organisation d'un tournoi inter promo lors de l'événement en question. En revanche, on opterait cette fois-ci pour un traiteur en lieu et en place d'un restaurant.

2) L'actualité de l'Association =

- **Partenariats :**

Concernant la question brûlante des partenariats, le Bureau confirme d'emblée la signature de la convention de partenariat avec FASTSPORT. Il est précisé que le major de la promotion sortante bénéficiera d'une place offerte pour assister à un événement organisé par FASTSPORT.

Thierry a fait part des difficultés concernant le renouvellement du partenariat avec Droitduport.com. Ce dernier, par le biais de son représentant M. DURAND Alexandre, émet de nombreuses réserves eu égard aux clauses contractuelles et a manifesté son mécontentement concernant notre collaboration avec JURISPORT.

Il est convenu entre les membres présents de poursuivre les discussions avec Droitduport.com afin notamment de vérifier si une exclusivité peut être correctement négociée.

Régis propose pour sa part de ne pas entamer des discussions avec JURISPORT. Un accord semble être trouvé sur ce point dès l'instant où les pourparlers avec Droitduport.com sont toujours en cours.

Thierry évoque un possible partenariat avec IOX, agence de voyages et d'événementiels sportifs, avec à la clé une éventuelle récompense lors de la prochaine remise de diplômes.

Régis indique qu'il n'y a toujours aucun retour de la part de SPORTDECISION. Une relance est prévue en début du mois prochain. Par ailleurs, il fait part au Bureau de nouvelles pistes de partenariat : GENERALI ainsi que d'autres partenaires à travers son réseau professionnel.

Un rappel a été fait pour la réunion prochaine avec notre partenaire FINELFI dont l'objet principal demeure la création d'un poste de juriste stagiaire au profit de nos membres.

- **Préfecture / Mairie :**

Les démarches auprès de la Préfecture concernant les changements adoptés lors de la dernière AG (membres du Bureau et siège social) ont été validées par la Préfecture.

Thierry confirme cependant l'absence de tout retour pour la question relative aux subventions. Séverine est chargée de relancer la Mairie de Paris.

- **Moyens de communication :**

Concernant nos outils, Thierry nous confirme que le transfert des offres du forum vers le site est toujours en cours. Il doit toujours être effectué à titre gratuit.

Les membres présents décident ce jour de ne pas retenir un règlement des cotisations par carte de crédit sur le site de l'Association. Ils considèrent que le règlement par chèque, par virement et par espèces suffisent.

L'annuaire est en voie de finalisation. Le Bureau estime qu'il serait opportun cette année de faire le nécessaire pour communiquer l'annuaire à nos contacts professionnels ainsi qu'aux acteurs majeurs du milieu sportif (notamment les fédérations sportives).

La nouvelle Newsletter sera diffusée quant à elle avant décembre. Les thèmes habituels seront repris. La prochaine ancienne à être interviewé serait Julie HUCHET.

3) La soirée de fin d'année =

Le premier élément qu'il était nécessaire de déterminer correspondait à la date. Suite à des échanges avec le corps enseignant, il a été convenu de retenir le premier weekend de décembre (soit du vendredi 05 au dimanche 07 décembre 2014).

La remise de diplômes aura ainsi lieu le samedi 06 décembre en présence de M. SIMON Gérald.

Régis et Thierry se chargent d'effectuer des démarches afin de trouver un lieu pour la remise de diplômes. Les pistes envisagées : les locaux de la F.F.T.T., une salle négociée avec l'Ordre des Avocats de Paris ou encore une salle de réunion à la disposition du club du RED STAR.

Aucun budget n'est envisagé ce jour pour l'événement en l'absence de connaissance du lieu de l'événement et du nombre de présents.

Pour ce qui est des récompenses, nous avons les lots suivants : celui proposé par FASTSPORT (voir supra), celui proposé par Droitdusport.com (identique à celui de l'année passée), une offre proposée par IOX dans l'hypothèse où le partenariat aboutirait, l'ouvrage « Droit du Sport » mentionné plus haut ainsi que l'idée d'offrir des places pour des rencontres sportives.

Le Bureau s'accorde pour confier à Olivier la recherche d'un établissement pour le dîner du samedi 06 décembre.

Concernant l'aspect événementiel, le Bureau estime qu'il serait souhaitable de retenir deux manifestations sportives. Les préférences vont pour les événements suivants : Paris Levallois - Le Mans (Basketball masculin), Lens - Lille (Football masculin, Stade de France) et Issy - Juvisy (Football féminin). Il conviendra de vérifier par ailleurs la date à laquelle sera tenue la rencontre entre Courbevoie et Nantes (Hockey sur glace Masculin).

Régis se charge de vérifier s'il peut obtenir des invitations pour la rencontre de Football masculin. Olivier se charge pour sa part de vérifier les informations relatives à la rencontre

de Hockey sur glace masculin. Aucune précision concernant les deux autres rencontres sportives.

La participation à une émission sportive audiovisuelle a été évoquée. Régis entreprendra les démarches nécessaires, en fonction également des rencontres sportives. Le club du dimanche organisé par BEIN Sport a été suggéré.

4) Les Cafés Juridiques =

Parmi les thématiques proposées, Régis a notifié une préférence pour celle relative au handicap. Ce dernier propose également un débat autour des relations entre structures sportives et collectivités locales autour du dossier des subventions.

Les membres présents proposent une liste prioritaire d'intervenants parmi les anciens. Le Bureau s'accorde pour retenir un intervenant Lex Sportiva parisien.

Les membres présents acceptent de maintenir le même format d'organisation : organisé en semaine, dans la matinée.

Aucune date n'est fixée ce jour. La période février/mars est retenue.

Concernant le lieu, une préférence est affichée au profit du bar Playoff (PARIS).

5) Divers =

Thierry informe le Bureau qu'un accord de principe a été trouvé avec le Stade Charléty pour l'organisation de la deuxième édition du Tournoi le 4 juillet 2015.

Il serait mis à disposition la salle Charpy, un terrain extérieur et une salle de réception.

Une confirmation de la date sera donnée par Charléty en novembre.

Fin de la réunion à 20h35. Aucune indication relative à la mise en place d'une nouvelle réunion.

Fait à Paris le 29 Octobre 2014

Thierry BARDAUD

Président de LEX SPORTIVA

Olivier GEORGES

Secrétaire LEX SPORTIVA